

Commune de Vézelize, le 12 mai 2018

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 mai 2018**

La séance est ouverte à 10 h 00 sous la présidence de M. Dominique VOLLMAR, Maire.

Etaient présents : Mmes Isabelle BIRKER, Julie DAVID, Carine HUIN, Martine LECLERC, Gisèle ODE, MM. Philippe BACHMANN, Stéphane COLIN, Philippe GRANGE, Bernard ROBLOT, Hubert VIRION et Alain MOUGENOT

Etaient excusés : Mmes Virginie LEDUC, Chantal MOINE et Sandrine NEIMARD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Mme Chantal MOINE à M. Philippe BACHMANN

Suivant l'article L. 2121-14 du C.G.C.T, Mme Carine HUIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**I – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES PRECEDENTES REUNIONS**

Le Conseil Municipal, avec **12 voix pour** et **1 abstention**, approuve le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2018.

**II – QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

**1) Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public – phase 2 (25/2018)**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une première demande de subvention pour la rénovation du parc d'éclairage public – phase 2 n'a pas été retenue par Pays Terres de Lorraine. Le Conseil Départemental a décidé d'attribuer des aides dans le cadre des Contrats de Territoires Solidaires.

Le Maire expose qu'il a sollicité un devis pour la rénovation du parc d'éclairage public – phase 2 auprès de l'entreprise SARL PARISET Stéphane.

Les travaux sont estimés à la somme de 76 219.30 € H.T. Ils comprennent le remplacement de 159 lampes urbaines par des lampes LED et sont susceptibles de procurer des économies d'énergie de 50.55 %. Par ailleurs des dispositifs d'abaissement de puissance pendant la nuit seront installés sur l'ensemble des luminaires, ce qui portera les économies d'énergie potentielles à plus de 70 % en moyenne.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré, décide de procéder aux travaux et de solliciter une aide via les Contrats de Territoires Solidaires gérés par les élus départementaux du territoire Terres de Lorraine.

Commune de Vézelize, le 12 mai 2018

**Le Maire** précise qu'il n'est pas certain que cette aide sera accordée à la commune et que le montant possiblement attribué est inconnu.

## **2) Ouverture de crédit service « eau » (26/2018)**

Afin de régler les factures d'achat d'eau en gros concernant les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres 2017 au Syndicat des Eaux de Pulligny et de demander leurs remboursements au Syndicat Intercommunal de Production des eaux du Gueulard, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré, décide de passer les écritures suivantes :

Dépenses :

Article 605 (Achats d'eau) : + 30 000 €

Recettes :

Article 778 (Autres produits exceptionnels) : + 30 000 €

## **3) Marché des producteurs locaux (27/2018)**

Le Maire rappelle que par délibération n°19/2018 en date du 12 avril 2018, le Conseil Municipal a décidé de fixer le montant des droits de place pour le marché des producteurs locaux à 2.00 € le mètre linéaire par jour de marché.

Par ailleurs le Maire explique que certaines factures liées à l'organisation de ce marché sont réglées directement par l'association des Amis de Vézelize. Le Conseil Municipal ayant autorisé le Maire à prendre en charge toutes les dépenses afférentes à cette manifestation, il convient donc de rembourser les factures ayant déjà fait l'objet d'un règlement par l'association des Amis de Vézelize sous présentation de justificatifs.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'autoriser le remboursement des dépenses prises en charge par l'association des Amis de Vézelize relatives à l'organisation du marché des producteurs locaux.

## **III – QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Analyse d'eau**

Le prélèvement effectué le 04 avril 2018 au 4 rue de Vaudémont conclu à une « *eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés* ».

### **2) Manifestation du 13 juillet 2018**

Le Maire explique qu'il a sollicité l'Association des Amis de Vézelize et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers en vue de l'organisation d'un repas et d'un bal populaire à l'occasion des feux d'artifice du 13 juillet 2018.

Commune de Vézelize, le 12 mai 2018

### **3) Manifestation du 11 novembre 2018**

Philippe GRANGE informe qu'un projet en collaboration avec Jérôme LECLERC, secrétaire de l'Association Espace de Mémoire Lorraine 1939-1945, concernant l'organisation de la cérémonie du 11 novembre 2018 est en cours.

Isabelle BIRKER suggère d'y associer les écoles. Un groupe de travail composé de Mme Gisèle ODE, MM. Philippe BACHMANN, Stéphane COLIN, Philippe GRANGE, Bernard ROBLOT et Hubert VIRION se réunira début juin. Madame la Principale du collège Géant et Madame la Directrice de l'école élémentaire y seront conviées.

### **4) Maison médicale**

Le Maire indique qu'une réunion avec les professionnelles de la maison médicale va avoir lieu dans les prochaines semaines. La date n'est pas encore fixée.

### **5) Succession de Raymond Géant**

Martine LECLERC indique que des tableaux de Marcel Astorg, en provenance de la succession de M. Raymond GEANT, sont actuellement mis en vente. Elle se propose de se renseigner auprès de l'antiquaire en charge de la vente afin d'en connaître les modalités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.